

ED 141 - Cotutelles de thèse

▶ Qu'est-ce qu'une cotutelle ?

Une cotutelle de thèse est un dispositif qui favorise la mobilité des doctorants permettant de développer la coopération scientifique entre deux centres de recherches français et étranger ([Arrêté du 6 janvier 2005](#)).

Le doctorant effectue son travail sous le contrôle d'un directeur de thèse dans chacun des deux pays. Les deux directeurs de thèse s'engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès du doctorant ; leurs compétences sont donc exercées conjointement. Le doctorant doit effectuer ses recherches dans les deux pays de la cotutelle selon des modalités établies par une convention. Un accord-cadre ou un accord spécifique entre les établissements peut venir assouplir les conditions du bon déroulement de la cotutelle.

▶ Procédure

Pour faire une demande d'une convention de co-tutelle, envoyer un mail à eddsp@liste.parisnanterre.fr pour obtenir le modèle de convention de co-tutelle type.

La convention de cotutelle doit être finalisée lors de la 2ème année de doctorat.

Une convention de cotutelle ne peut débuter lors de la 3ème année de doctorat.

Mis à jour le 01 juillet 2019

▶ Organisation administrative

Directeurs de l'ED :
[Christophe CHAMPEIL-DESPLATS](#)
[Philippe HARDY](#)

Responsable administrative :
[Christelle THIAN](#)
F - Bureau 511
93 84

Horaires d'ouverture au public :
10.00 & 14.00 - 17.00

BOURNE
Vendredi après-midi

Mercredi matin

▶ Organisation administrative

Directeurs de l'ED :
[Christophe CHAMPEIL-DESPLATS](#)

HARD

able administrative :

abrielle THIAN

F - Bureau 511

58.84

d'ouverture au public :

00 & 14.00 - 17.00

URE

endredi après-midi

Mercredi matin

Le secrétariat de l'ED 141 sera fermé du 22 juillet au 01 septembre 2019.

[Politique scientifique de l'EDDSP](#)

▶ Plan du site

[Cliquez ici pour consulter le plan du site de l'Ecole Doctorale DSP](#)

terre.fr/ed-141-cotutelles-de-these-614449.kjsp?RH=1434700995197